



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre du mois de septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CLUNY, dûment convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri BONIAU, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

### **PRÉSENTS :**

Henri BONIAU, Bernard ROULON, Liliane POMMIER, Claude TAIEB, Bruno COMBROUZE, Colette ROLLAND, Patrick RAFFIN, Mathilde RAVAUX, Maurice GAUDINET, Michelle TERRAZ, Didier DELHOMME, Jean Yves RENON, Hélène BOITTIN, Jean-François LAURENT, Véronique PETIT-SOARES, Sylvie CHEVRIER, Claire MATRAT (à partir du point n° 3), Jean-Luc DELPEUCH, Claude GRILLET, Alain GAILLARD, Frédérique MARBACH, Paul GALLAND, Edith JANIN-PERRAUDIN.

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Agnès LAURIOT à Liliane POMMIER  
Elisabeth LEMONON à Alain GAILLARD

### **ABSENTS**

Jean-Yves GUILLOUX

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 h 35.

### **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. Bernard ROULON. Celui-ci est ainsi nommé secrétaire.

### **POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE**

M. le Maire informe le conseil que deux chefs de service ont pris leurs fonctions le 15 septembre dernier :

- M. François PAQUELIER au Centre Technique Municipal
  - M. Smaïn MEBARKI à la direction du pôle « culture »
- et rappelle que le prochain conseil aura lieu le mercredi 8 octobre 2014.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1 – CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE ET D'UN COMITÉ HYGIÈNE-SÉCURITÉ-CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNS À LA VILLE ET AU CCAS.**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que la réunion de ce soir a pour but de mettre en place les instances consultatives prévues par les textes qui régissent la fonction publique territoriale. Les élections des représentants du personnel ayant été fixées au 4 décembre 2014, les textes imposent que la composition de ces instances soit communiquée aux syndicats représentatifs 10 semaines avant la date du scrutin, soit le 25 septembre au plus tard.

Une réforme récente a modifié la composition et le fonctionnement de ces instances. En effet, les Comités Techniques Paritaires (CTP) sont remplacés par les Comités Techniques (CT), puisque la parité numérique entre le collège « élus » et le collège « agents » n'est plus obligatoire.

Par ailleurs, avec plus de 50 agents, la Ville doit disposer d'un Comité Technique et d'un Comité Hygiène-Sécurité-Conditions de Travail, qui comprend de 3 à 5 représentants du personnel. De plus, la loi permet de créer des CT et des CHSCT communs à une collectivité et à un établissement public qui lui est rattaché. C'est le cas pour la ville de CLUNY et le CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de la réunion de ce jour à 18 heures, a souhaité, à l'unanimité, constituer un CT et un CHSCT commun avec la Ville.

Aussi, M. le Maire propose-t-il au conseil municipal de se prononcer dans le même sens. Les membres du CTP réunis le mardi 23 septembre ont émis un favorable à l'unanimité.

***A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un CT et un CHSCT communs à la Ville et au CCAS.***

## **2 – COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ HYGIÈNE-SÉCURITÉ-CONDITIONS DE TRAVAIL.**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que pour les collectivités de 50 à 350 agents, le nombre des délégués du personnel dans les instances consultatives a été fixé par la loi entre 3 minimum et 5 maximum (titulaires et suppléants). Le CTP actuel compte 5 représentants des agents titulaires et 5 suppléants. La parité n'est plus obligatoire, mais possible si le Conseil Municipal le décide. Le CTP actuel compte 5 représentants des élus titulaires et 5 suppléants. Le CTP, lors de sa réunion du 23 septembre, a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour le maintien de la parité entre le collège « agents » et le collège « élus ». Le CTP a souhaité que le CT comprenne 5 agents titulaires et 5 suppléants, et 3 titulaires et 3 suppléants pour le CHSCT.

Le Conseil Municipal venant de décider de créer un CT et un CHSCT communs à la Ville et au CCAS, M. le Maire propose que, pour le collège « élus », un titulaire et un suppléant soient désignés par le CCAS au CT et au CHSCT, et que 4 titulaires et 4 suppléants pour le CT et 2 titulaires et 2 suppléants pour le CHSCT soient désignés par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique que le Conseil d'Administration du CCAS vient de décider d'accepter, à l'unanimité, cette composition, et propose que le Conseil municipal se prononce sur le maintien de la parité et la composition du CT et du CHSCT comme indiqué ci-dessus.

***A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que, pour le Comité Technique, chaque collège comprendra 5 titulaires et 5 suppléants et pour le Comité Hygiène-Sécurité-Conditions de travail, 3 titulaires et 3 suppléants.***

M. le Maire propose ensuite de procéder à la désignation des représentants des élus dans ces instances. Il indique que le Conseil d'administration du CCAS vient de désigner, pour le CT, Mme Mathilde RAVAUX titulaire et Mme Colette ROLLAND suppléante, et pour le CHSCT, Mme Mathilde RAVAUX titulaire et M. Didier DELHOMME suppléant.

Pour les représentants de la Ville, M. le Maire propose pour le CT, 3 sièges pour la majorité, 1 siège pour la minorité et pour le CHSCT, 1 siège pour la majorité et 1 siège pour la minorité.

***A l'unanimité, sont élus au Comité Technique :***

- ***Titulaires : Henri BONIAU, Bruno COMBROUZE, Patrick RAFFIN, Paul GALLAND***
- ***Suppléants : Véronique PETIT-SOARES, Claire MATRAT, Claude TAIEB, Frédérique MARBACH***

***A l'unanimité, sont élus au Comité Hygiène-Sécurité-Conditions de Travail :***

- ***Titulaires : Bernard ROULON, Frédérique MARBACH***
- ***Suppléants : Maurice GAUDINET, Paul GALLAND***

## **FINANCES COMMUNALES**

### **3 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCCFE). FIXATION DU TAUX POUR 2015.**

Rapporteur : M. Bruno COMBROUZE

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a institué une taxe communale sur la consommation finale d'électricité (disposition codifiée aux articles L 2333-2 à L 2333-5 du CGCT). Il revient au conseil municipal d'en fixer le taux, dans les limites fixées par arrêté ministériel. Pour 2015, le taux maximum est fixé à 8.50 %. Par délibération en date du 19 septembre 2012, le conseil municipal avait majoré le taux communal de 4.06 % à 5.17 % Il est proposé au conseil de porter ce taux à 6.25 %.

M. Jean-Luc DELPEUCH estime que les 10 000 € que va rapporter cette augmentation du taux aurait pu être évitée si la municipalité actuelle avait continué la politique d'économie de la consommation d'électricité mise en place par l'équipe précédente en éteignant l'éclairage public la nuit, et se déclare contre cette augmentation.

M. Paul GALLAND indique que cette taxe est payée par le consommateur et qu'il votera contre.

***Par 19 voix « pour » et 7 « contre », le Conseil Municipal décide de porter le taux de la TCCFE à 6.25 % pour 2015.***

#### **4 – ANACR. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Rapporteur : M. Patrick RAFFIN

A l'occasion des cérémonies commémoratives du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Cluny, l'ANACR a fait éditer 1000 exemplaires de la plaquette « Cluny dans la guerre » en langue anglaise.

Le coût d'impression se monte à 1 729 € TTC.

Il est proposé au conseil d'attribuer à l'ANACR une subvention exceptionnelle du même montant.

M. le Maire précise que cette brochure, dont chaque conseiller a reçu un exemplaire, est destinée à faire connaître l'histoire de la guerre de 1939-1945 aux générations futures, et rend hommage à l'initiateur du projet, M. Camille GEORGES.

***A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'ANACR une subvention exceptionnelle de 1 729 €.***

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de prise de parole au titre des questions diverses. Il rappelle néanmoins aux élus qu'ils sont invités aux différentes manifestations qui sont organisées à Cluny cette fin de semaine à l'occasion des 20 ans de la Fédération des Sites Clunisiens. A ce propos, Mme Claire MATRAT précise que 154 responsables de groupes venus de différents pays d'Europe seront présents au salon du tourisme.

***L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la Séance à 21 h.***

***Approuvé A l'UNANIMITE lors de la séance du mercredi 8 Octobre 2014.***